

Zeitschrift:	Revue Militaire Suisse
Herausgeber:	Association de la Revue Militaire Suisse
Band:	26 (1881)
Heft:	22
Artikel:	La compagnie d'administration No 5 au cours de répétition de la VIIIe brigade d'infanterie
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-335662

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 22

Lausanne, le 15 Novembre 1881.

XXVI^e Année

SOMMAIRE. — La compagnie d'administration n° 5 au cours de répétition de la VIII^e brigade d'infanterie, p. 513. — Les manœuvres de la VII^e division, p. 516. — Les grandes manœuvres de cavalerie en France, p. 519. — Nécrologie, p. 524. — Nouvelles et chronique, p. 525.

LA COMPAGNIE D'ADMINISTRATION N° 5 au cours de répétition de la VIII^e brigade d'infanterie.

La nouvelle organisation militaire a créé un rouage nouveau, les compagnies d'administration chargées d'assurer la subsistance des hommes et des chevaux de leur division.

Quand ces compagnies ont commencé à fonctionner elles ont attiré l'attention générale, et tout ce qu'on écrivait à leur sujet était lu avec intérêt par le public militaire. Aujourd'hui le sujet est devenu banal et il n'est plus permis de consacrer de longues pages au service des subsistances. Cependant nous nous permettrons de dire deux mots de l'activité de la compagnie 5 à Lucerne, du 15 au 28 septembre dernier.

Pendant six jours la compagnie a fait un simple cours de répétition d'infanterie pour lequel on l'avait armée de fusils. Il n'y avait pas de travaux techniques à exécuter par le fait que les installations qui avaient servi quelques jours auparavant à la compagnie 4 (VII^e brigade) étaient restées pour être utilisées par le cours suivant.

Dans ces conditions, on se demande pourquoi le service technique de la compagnie n'a pas commencé dès le premier jour.

L'administration qui réglementairement n'a pas de fusils, doit-elle employer son temps à démonter et à remonter les Vetterli de réserve des arsenaux ? Est-il réellement dans son rôle de passer toute la sainte journée à faire de l'école de soldat et du service de garde théorique, alors que l'effectif des compagnies leur empêche absolument de monter la garde une fois le service technique commencé ?

Pourquoi ne donnerait-on pas, par analogie, des canons aux soldats des troupes sanitaires, quitte à faire soigner les malades par des infirmiers civils pendant que le personnel de santé ferait l'école de pièce ? La comparaison, pour être quelque peu burlesque, n'est pas exagérée. On a des bouchers et des boulangers militaires occupés à faire du maniement d'armes tandis que la troupe est alimentée par des fournisseurs civils.

Il faut de l'école de soldat pour le maintien de la discipline ; mais qu'on en fasse chaque jour quelque peu et qu'on abandonne, de grâce, le système avec lequel on arrive à faire des soldats d'administration de médiocres fantassins parce que leurs officiers et sous-officiers ne connaissent pas suffisamment le service d'infanterie pour instruire convenablement la troupe.

Cela dit, passons au service technique.

Il n'a rien présenté de saillant et la tâche de la compagnie était des plus faciles : toutes les installations nécessaires étaient réunies dans une ancienne fabrique de savon et sur une place attenante. Les magasins nécessaires étaient aussi à proximité immédiate. Les officiers et les soldats étaient installés dans les maisons avoisinantes dont les écuries étaient également occupées par les chevaux et les bœufs appartenant à l'administration. Il eût été impossible de réunir plus de conditions de succès.

Le bétail a été reçu en une fois, la compagnie devant nourrir les animaux jusqu'au jour de l'abatage.

Le pain a été cuit dans les fours autrichiens dont nous avons longuement parlé dans un article précédent : ajoutons que les miches qui sortaient de ces fours avaient la plus belle apparence et ne se distinguaient de celles des fournisseurs civils que par une qualité de beaucoup supérieure.

A la fin du service il restait quelques centaines de pains qui ont été vendus en un clin d'œil à la population civile. Une quantité quadruple aurait été placée avec facilité.

Le foin et l'avoine ont été aussi distribués par la compagnie d'administration. Il n'y a rien à observer à leur sujet pas plus qu'à propos du fromage.

Quant au vin il a été fort apprécié. Il faut dire que le fournisseur avait des tonneaux contenant juste la quantité nécessaire à chaque unité et que le vin n'a pas été transvasé d'un récipient à l'autre comme on l'a fait lors du rassemblement de la première division.

Il est clair qu'en campagne on ne pourrait pas procéder comme à Lucerne. Nous croirons toujours que la compagnie d'administration ne doit pas se charger du vin et qu'il vaudrait mieux donner à chaque unité une allocation en argent : le chef de l'unité achèterait son vin où bon lui semblerait et on éviterait le cortège de réclamations qui accompagne toujours la livraison de ce liquide.

Nous relèverons encore le fait que le mode de chargement des colonnes d'approvisionnement a différé de celui qui a été employé dans la première division.

Dans la première division on chargeait *par corps*, c'est-à-dire que le char affecté à un bataillon, par exemple, se rendait dans les divers magasins et touchait *tous* les articles destinés au bataillon.

Sur la place de distribution le char du quartier-maître du bataillon s'approchait du char affecté par la compagnie au dit bataillon et on transbordait les divers articles.

A Lucerne il a été procédé autrement. Le chargement a eu lieu *par articles*, c'est-à-dire que la compagnie avait un char de viande, un de pain, un d'avoine, etc., etc.

Sur la place de distribution on installait un *magasin volant* : les quartiers-maîtres défilaient avec leurs voitures devant le char de viande, pain, etc.

Là ils demandaient le nombre de rations nécessaires, remettaient

leur bon à l'officier de la compagnie préposé à la viande ou au pain et passaient aux autres articles.

Les deux systèmes ont leurs bons et leurs mauvais côtés.

Le grand vice du système de chargement par corps, c'est la difficulté de tenir compte des mutations survenant entre la commande et la prise de livraison. On peut cependant remédier à la chose par le fait que la compagnie a une voiture de réserve et qu'on peut compléter la quantité ou reprendre le surplus. En outre ce système suppose que la compagnie d'administration est toujours réunie. Mais si la boulangerie est à Lausanne, la boucherie à Echallens et la place de distribution à Romanel, le système est inapplicable, ou plutôt son application serait ridicule.

Nous croyons qu'en cas d'occupation de frontière (notre seule *campagne* vraisemblable), il ne serait pas possible de réunir au même endroit la boulangerie et la boucherie.

Malgré nos fours de campagne la boulangerie ne *peut* pas avoir la mobilité voulue pour suivre pas à pas les évolutions de la troupe, évolutions que les événements extérieurs imposeront peut-être.

La boulangerie de campagne devrait être installée à la base d'opération de la division respective et faire parvenir son pain par les lignes de chemin de fer partant de la base et atteignant la troupe en campagne. C'est dans ce sens que, pour notre part, nous entendons l'emploi et la dénomination de *fours de campagne*.

Ce serait, à notre avis, une erreur capitale de croire que les fours de campagne sont comme des forges de campagne qui suivent les batteries jour par jour.

Par contre, la boucherie est aussi mobile qu'on le voudra et elle doit opérer au centre de la troupe, surtout en été, à cause de la difficulté de conserver la viande.

Donc en campagne le chargement par corps serait difficile et ne serait qu'exceptionnel.

Les inconvénients du système du chargement par article sont uniquement la longueur de la distribution et l'obligation cas échéant de trouver des locaux pouvant servir de magasins. A Lucerne on n'a pas eu cet inconvénient par le fait qu'il n'est pas tombé une goutte de pluie les jours de distribution. Les magasins étaient simplement installés en plein champ et tout a bien marché.

On le voit, il est impossible de fixer une fois pour toutes un système absolu. La compagnie d'administration est-elle réunie, le système du chargement par corps est plus pratique en ce sens qu'il économise du temps. Rien n'empêche aux corps d'utiliser le télégraphe pour commander au dernier moment les quantités voulues : quant aux frais des dépêches ils sont si minimes qu'il ne vaut pas la peine d'en parler, et au surplus la Confédération ne fait que prendre dans une poche pour mettre dans l'autre, puisque l'augmentation de dépenses au militaire correspond à une augmentation de recettes aux télégraphes.

La compagnie est-elle disloquée, le chargement par article est imposé. En effet pour charger *par corps* il faudrait d'abord amener dans un magasin central les denrées disséminées entre les différentes sections

de la compagnie et ensuite recharger par corps. Il y aurait nécessairement augmentation de manutention, perte de temps et éventuellement augmentation de la longueur de parcours des vivres.

Telles sont les courtes réflexions qui nous ont été suggérées par le service des subsistances auprès de la huitième brigade.

Nous insisterons toujours sur l'absolue nécessité de faire fonctionner le plus possible les compagnies d'administration : c'est le seul moyen de former les officiers. Il est clair que les soldats eux-mêmes n'y apprennent pas grand'chose : mais pour le cadre c'est une école que rien ne saurait remplacer.

V.

LES MANOEUVRES DE LA VII^e DIVISION.

(Suite.)

Après avoir décrit en peu de mots la marche du combat dans les trois journées, il me sera permis de terminer par quelques réflexions sur l'activité des différentes armes.

J'ai déjà attiré l'attention sur la façon correcte et habile avec laquelle les intentions du divisionnaire avaient été mises en œuvre par les officiers de l'état-major. Il reste à voir quelle en a été l'exécution pratique.

Ici je dois remarquer que tout semblait fournir la preuve que la marche du combat avait été préparée soigneusement d'avance et communiquée en détail aux chefs d'unités tactiques. Ceci peut bien être admissible à titre provisoire et comme exercice pour les officiers d'état-major, mais il y a là un danger pour notre développement futur. L'officier d'état-major doit bien reprendre et retravailler les ordres du divisionnaire ou du commandant de brigade, mais seulement dans le but de les compléter et non pour en fixer d'avance une exécution minutieuse. Une certaine initiative doit être laissée aux différents corps de troupe.

A ce propos il me revient à l'esprit une réflexion que faisait un écrivain allemand rendant compte d'un ouvrage paru chez nous il y a peu d'années : *Die Führung der schweizerischen Armee Division*. — « C'est chose frappante, disait cet écrivain, de voir les ordres du divisionnaire s'immiscer jusque dans les moindres détails. En Allemagne ce procédé serait inadmissible ; on le considérerait même comme offensant pour les commandants de régiments ou de brigades. » — Il nous reste beaucoup à faire sous ce rapport et je crois que si nous travaillons avec confiance à développer l'esprit d'initiative chez les commandants de corps de troupe et chez les officiers subalternes, nous aurons des manœuvres mieux conduites et, au moment du danger, des hommes plus sûrs d'eux-mêmes et par conséquent plus forts.

Une deuxième remarque que je me permettrai de faire a trait aux reconnaissances qui ont pour but d'étudier le terrain et de se rendre compte de la marche du combat. Ces reconnaissances ont fait presque complètement défaut, de sorte qu'on a eu peu d'occasions de changer ses plans et de transmettre des dispositions nouvelles de moment en